

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du 30 mars 2023

SOMMAIRE

 -	PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	3
II-	- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
	2.1. Les recettes réelles de fonctionnement	6
	2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement	8
	2.3. L'autofinancement (ou épargne brute)	11
-	I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
	3.1. Les recettes d'investissement	11
	3.2. Les dépenses d'investissement	12
IV.	/- LA VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	13

I- PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6% en 2022 (soit +777 k€) principalement en raison de l'inflation (+12% pour les charges à caractère général) et des mesures de revalorisation salariale (+6% pour les dépenses de personnel).

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	2 571 472 €	2 882 004 €
012	Dépenses de personnel	7 986 650 €	8 459 479 €
014	Atténuation de produits	392 606 €	398 721 €
65	Autres charges de gestion courante	1 030 242 €	1 041 185 €
so	us-total dépenses de gestion courante	11 980 969 €	12 781 389 €
66	Charges financières	143 360 €	125 345 €
67	Charges exceptionnelles	10 244 €	5 067 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 134 574 €	12 911 801 €

Evolution
2022/2021
12%
6%
2%
1%
7%
-13%
-51%
6%

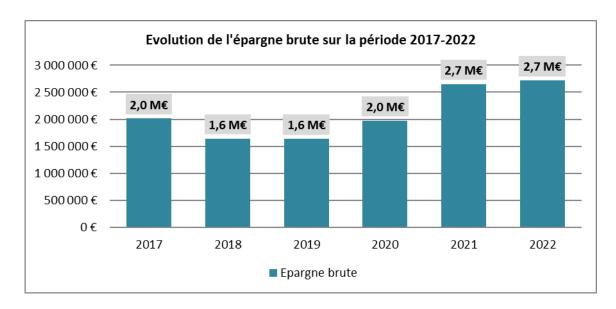
Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) augmentent également de 16% en 2022 (soit + 2,2 M€). Cette augmentation mérite cependant un retraitement puisque la commune a encaissé en 2022 mais au titre de 2021 la compensation de taxe d'habitation relative aux syndicats intercommunaux pour un montant de 686 k€. Après retraitement, les recettes de fonctionnement augmentent de 6% soit un niveau identique aux dépenses.

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
013	Atténuation de charges	82 088 €	120 679 €
70	Produits des services	1 155 720 €	1 243 377 €
73	Impôts et taxes	11 252 377 €	12 494 344 €
74	Dotations et participations	1 604 074 €	2 451 853 €
75	Autres produits de gestion courante	5 800 €	5 741 €
sc	ous-total recettes de gestion courante	14 100 058 €	16 315 994 €
77	Produits exceptionnels	72 770 €	74 542 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 172 828 €	16 390 536 €
	retraitements	686 151 €	- 686 151 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITEES	14 858 979 €	15 704 385 €

Evolution
2022/2021
47%
8%
11%
53%
-1%
16%
2%
16%
6%

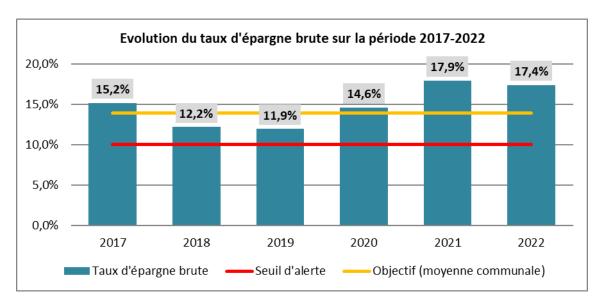
Dans ces conditions, l'épargne brute¹ de la commune reste stable par rapport à 2021 à un niveau élevé de 2,7 M€ nécessaire au financement de la PPI ambitieuse du mandat de 24 M€.

¹ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement II s'agit de la capacité de la commune à dégager de l'autofinancement pour financer ses investissements.



L'épargne brute de la commune atteint donc 2,7 M€ pour la 2^e année consécutive. Cette épargne est nécessaire pour rembourser les emprunts contractés dans le passé (pour 800 k€ environ) et autofinancer 2 M€ d'investissements prévus au BP 2023.

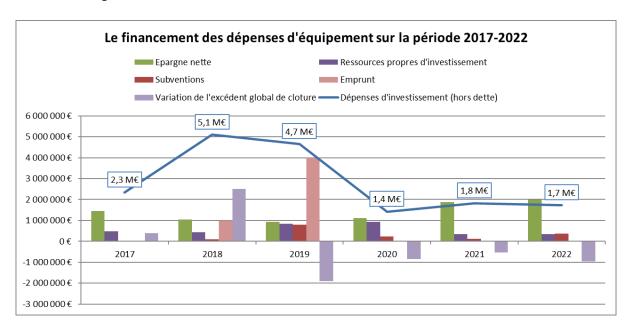
Le taux d'épargne brute² atteint 17,4% en 2022, en légère diminution par rapport à 2021, mais supérieur à la moyenne communale (14%) pour accompagner la PPI du mandat de 24 M€.



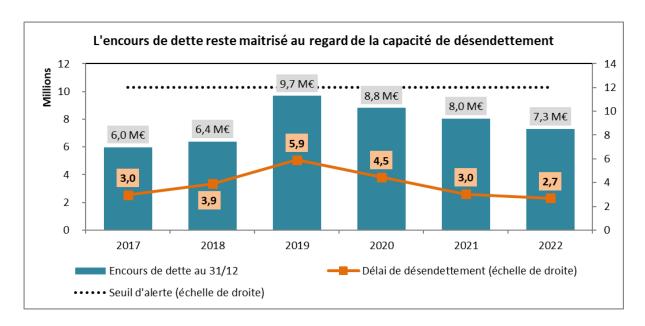
Il s'agit d'un indicateur de la **bonne santé financière de la commune** puisqu'il permet d'évaluer audelà de 10% la capacité de la commune à épargner une partie de ses recettes de fonctionnement pour rembourser sa dette et financer les investissements du budget prévu.

² Taux d'épargne brute = Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement En 2022, sur 100 € de recettes, la commune a épargné 17,40 € au profit de ses investissements.

En 2022, **les dépenses d'équipement atteignent 1,7 M€** soit un niveau stable par rapport à l'exercice 2021, les grands projets d'investissement de la commune étant encore au stade des études préalables avant démarrage des travaux en 2023 et 2024.



En 2022, comme en 2021, le financement des dépenses d'équipement a été réalisé sans recours à l'emprunt, principalement grâce à l'épargne nette dégagée en section de fonctionnement (pour 2 M€). La capacité d'emprunt financera les projets de la PPI de la seconde moitié du mandat.

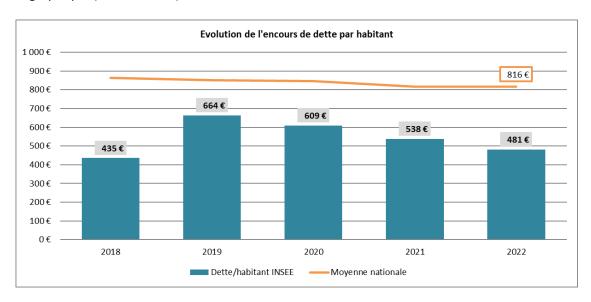


La commune n'ayant pas emprunté en 2022, elle s'est désendettée de 738 k€. L'encours de dette atteint, fin 2022, 7,3 M€ (en diminution pour la 3^e année consécutive). La capacité de désendettement de la commune s'est également améliorée puisque le délai de désendettement³ est passé à 2,7 ans

³ Délai de désendettement = encours de dette / épargne brute

contre 3 ans fin 2021. Cet indicateur démontre la soutenabilité de la dette de Francheville, c'est-àdire la capacité de la commune à rembourser sa dette dans les années à venir.

Francheville reste une commune peu endettée comparativement aux communes comparables. Fin 2021, la dette par habitant atteint 481 € contre 816 € pour les communes de la même strate démographique (donnée 2021).



II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
013	Atténuation de charges	82 088 €	120 679 €
70	Produits des services	1 155 720 €	1 243 377 €
73	Impôts et taxes	11 252 377 €	12 494 344 €
74	Dotations et participations	1 604 074 €	2 451 853 €
75	Autres produits de gestion courante	5 800 €	5 741 €
SC	ous-total recettes de gestion courante	14 100 058 €	16 315 994 €
77	Produits exceptionnels	72 770 €	74 542 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 172 828 €	16 390 536 €
	retraitements	686 151 €	- 686 151 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITEES	14 858 979 €	15 704 385 €

Evolution
2022/2021
47%
8%
11%
53%
-1%
16%
2%
16%
6%

Au global et après retraitement, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6% (soit + 468 k€) entre 2021 et 2022.

Il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
70 Produits des services	1 155 720 €	1 243 377 €

Evolution 2022/2021 8%

Ainsi, les produits des services publics locaux enregistrent une hausse de 8% en un an. Cette augmentation s'explique pour partie aux revalorisations tarifaires appliquées au cours de l'année 2022 du fait de l'inflation mais aussi par une reprise d'activité dans les secteurs des services culturels (hausse de la fréquentation de la médiathèque et de la saison culturelle après des années 2020 et 2021 marquées par les restrictions sanitaires) et des locations de salles.

Service public	Recettes 2022	Evolution 2022/2021 en %	Evolution 2022/2021 en €
Périscolaire et extrascolaire	728 447 €	+3%	+22 850 €
Garde d'enfants (crèches)	272 163 €	+3%	+25 927 €
Services culturels	40 396 €	+41%	+16 664 €
Location de salles	38 992 €	+217%	+26 676 €
Concessions dans les cimetières	23 215 €	+57%	+8 455 €

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
73	Impôts et taxes	11 252 377 €	12 494 344 €

Evolution 2022/2021 11%

La hausse constatée de 11% s'explique en grande partie par le fait que la commune n'a pas perçue en 2021 la compensation de taxe d'habitation relative aux syndicats intercommunaux (soit 686 k€). Si l'on retraite cet effet de périmètre, l'augmentation de ce chapitre est de 5% soit +556 k€ en 2022.

Cette hausse est comparable à celle constatée en 2021. Pour mémoire, l'augmentation des recettes fiscales de la commune n'est pas due à une hausse des taux de fiscalité locale mais à une revalorisation nationale des bases d'imposition⁴ et à la construction de nouveaux logements sur Francheville (+ 277 k€ de produits supplémentaires).

Il est également important de noter que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)⁵ perçus par la commune ont continué d'augmenter en 2022 pour atteindre un nouveau montant record de 1 205 k€ (+10% soit +111 k€ par rapport à 2021).

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
74 Dotations et participations	1 604 074 €	2 451 853 €

Evolution 2022/2021 53%

La hausse constatée de 53% s'explique également par un effet de périmètre lié à l'encaissement en 2022 de la compensation de taxe d'habitation relative à l'exercice 2021. Si l'on retraite cet effet de périmètre, l'augmentation de ce chapitre est de 10% soit +162 k€ en 2022.

Note de présentation du compte administratif 2022

⁴ En 2022, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en Loi de finances a été de 3,4% pour la taxe foncière (hors locaux professionnels qui font l'objet d'une revalorisation spécifique).

⁵ La commune perçoit une taxe de 1,20% sur le prix de chaque vente immobilière réalisée sur son territoire.

Cette hausse est principalement due à l'augmentation des subventions versées par la CAF au titre des activités enfance et petite enfance réalisées par la commune en 2022 (+28% soit +238 k€) en raison du versement en 2022 du solde du au titre de l'année 2021 ainsi que d'un soutien exceptionnel de 31 k€ pour compenser les absences relatives à l'épidémie de COVID.

Il est également important de noter que la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) se poursuit en 2022 (-9% soit -52k€).

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
013 Atténuation de charges	82 088 €	120 679 €

Evolution 2022/2021 47%

Le produit relatif aux atténuations de charges augmente de 47% en 2022 (soit + 38k€). Pour mémoire, ce chapitre enregistre principalement les indemnités journalières perçues par la commune en cas de congés maladie des agents titulaires (pris en charge par l'assurance statutaire) et non titulaires (pris en charge par la Sécurité sociale). Ce chapitre enregistre également le remboursement par l'Etat de l'indemnité inflation versée en janvier 2022 aux agents remplissant les conditions de rémunération 20 k€).

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
77	Produits exceptionnels	72 770 €	74 542 €

Evolution 2022/2021 2%

Par définition, les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre. Ils atteignent ainsi 75 k€ en 2022 soit un montant similaire à celui de 2021. Ces produits sont majoritairement des remboursements des assurances communales suite à des sinistres, des pénalités de retard infligées aux entreprises attributaires de marchés publics ainsi que des opérations comptables.

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	2 571 472 €	2 882 004 €
012	Dépenses de personnel	7 986 650 €	8 459 479 €
014	Atténuation de produits	392 606 €	398 721 €
65	Autres charges de gestion courante	1 030 242 €	1 041 185 €
so	us-total dépenses de gestion courante	11 980 969 €	12 781 389 €
66	Charges financières	143 360 €	125 345 €
67	Charges exceptionnelles	10 244 €	5 067 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 134 574 €	12 911 801 €

Evolution	
2022/2021	
12%	
6%	
2%	
1%	
7%	
-13%	
-51%	
6%	

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6% en 2022, dans un contexte national de retour de l'inflation (+5,2% en moyenne sur l'année) et de revalorisation des rémunérations des agents publics.

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
011 Charges à caractère général	2 571 472 €	2 882 004 €

Evolution 2022/2021 12%

Ainsi, le poste des charges à caractère général (fluides, fournitures, prestations de service...) augmente de 12% en un an (soit + 311 k€). Cette augmentation s'explique pour partie par le rattrapage en 2022 du niveau de dépenses d'avant COVID⁶ mais principalement par un effet inflation particulièrement marqué sur les coûts de l'énergie (électricité, gaz et carburant).

Dépense	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021 en %	Evolution 2022/2021 en €
Electricité	198 055 €	241 777 €	+22%	+43 722 €
Gaz	129 821 €	174 403 €	+34%	+44 582 €
Carburant	25 615 €	26 318 €	+3%	+702 €
TOTAL	353 492 €	442 498 €	+25%	+89 006 €

Les autres postes en augmentation entre 2021 et 2022 sont les suivants :

- <u>Alimentation</u> (+30 k€) : cette augmentation s'explique principalement par le fait que davantage de repas ont été servis dans les restaurants scolaires au cours de l'année 2022 ;
- Entretien des espaces publics (+53 k€) : ce surcoût s'explique principalement par l'externalisation de la prestation de ramassage des déchets dans les espaces publics de juin à décembre 2022 suite au départ simultané de deux agents du service « espaces verts » ;
- <u>Maintenance</u> (+25 k€) en raison de la revalorisation des contrats de maintenance (entre +3% et +5% constaté en 2022) ;
- <u>Etudes et recherche</u> (+28 k€) en raison notamment de la création d'un Atlas de la biodiversité communale qui a demandé l'intervention d'associations environnementales.
- <u>Dépenses relatives à l'Espace naturel du vallon de l'Yzeron</u> (+25 k€) : ce projet a été entièrement géré par Francheville en 2022 ce qui explique l'augmentation par rapport à 2021 (gestion partagée avec Craponne).

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
012 Dépenses de personnel	7 986 650 €	8 459 479 €

Evolution 2022/2021 6%

Les dépenses de personnel augmentent de 6% en 2022 (soit +473 k€). Cette augmentation était attendue en raison des nombreux mécanismes de revalorisation et d'avancement des carrières des agents mis en œuvre par l'Etat en 2022 :

- Augmentation du SMIC de 2,20% en octobre 2021, de 0,90% en janvier 2022 et de 2,65% en mai 2022 : + 110 k€
- Augmentation du point d'indice pour tous les agents de 3,50% en juillet 2022 : +140 k€
- Passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture à compter de janvier 2022 : +15 k€
- Refonte des grilles des agents de catégorie C et attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année : s'il est difficile d'identifier l'impact financier de ces mesures, celles-ci ont mécaniquement accéléré l'effet GVT (augmentation naturelle de la masse salariale en raison de l'avancement des carrières des agents). Aussi, l'effet GVT peut être estimé à 2,6% pour 2022 (soit +200 k€).

⁶ Pour mémoire, en 2021 les charges à caractère général n'avaient pas retrouvé le niveau de 2019 du fait des restrictions sanitaires.

La commune a également amplifié sa démarche d'accueil et de formation des apprentis en recrutant 4 apprentis au cours de l'année 2022 au sein des services espaces verts, informatique, patrimoine bâti et culture.

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
65 Autres charges de gestion courante		1 030 242 €	1 041 185€
	subventions aux associations (hors Centre social)	149 485 €	150 330 €
	subvention au Centre social Michel Pache	193 600 €	193 600 €
	participation au CCAS	455 550 €	455 550 €
	indemnités et formation des élus	175 173 €	186 897 €
	autres	56 434 €	54 808 €

Evolution 2022/2021
1%
1%
0%
0%
7%
-3%

Les autres charges de gestion courante n'augmentent que de 1% en 2022 (soit +11 k€). Ce poste budgétaire plus facile à maitriser car principalement consacré aux subventions aux associations franchevilloises et à la participation communale au CCAS. Comme prévu dans le BP 2022, la commune a maintenu son soutien au tissu associatif puisque les subventions aux associations (hors Centre social) ont augmenté de 1% en 2022. Les frais de formation des élus ont quant à eux augmenté de 7 500 € en 2022.

CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
014 Atténuation de produits	392 606 €	398 721 €



Les atténuations de produits sont en augmentation de 2% en 2022 (soit + 6k€). Ce chapitre recouvre 3 dépenses distinctes :

- L'attribution de compensation (AC) versée à la Métropole de Lyon pour financer les transferts de charge successifs (146 k€) : cette contribution est stable en 2022, faute de nouveau transfert⁷;
- La contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 166 k€ en nette augmentation par rapport à 2021 (+17 k€) en raison d'une refonte des indicateurs financiers de répartition du FPIC;
- Le prélèvement au titre de la loi SRU: pour l'année 2022, la pénalité due par la commune était de 101 k€ ramenée à 86 k€ suite à la prise en compte de 15 k€ de subventions éligibles aux dépenses déductibles. Cette pénalité est en diminution de 12% par rapport à 2021.

⁷ La compétence GEMAPI a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole de Lyon n'entrainera une augmentation de l'attribution de compensation qu'à compter de 2023.

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
66	Charges financières	143 360 €	125 345 €

Evolution 2022/2021 -13%

Les frais financiers (intérêts de la dette) diminuent de 13% en 2022 (soit -18 k€). La commune a continué à bénéficier d'un contexte de taux bas au cours de l'année 2022 et de l'extinction progressive des emprunts les plus anciens concluent à des taux fixes élevés.

2.3. L'autofinancement (ou épargne brute)

Le solde des réalisations entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est appelé **épargne brute**.

Cet agrégat est essentiel car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

Les réalisations de l'exercice 2022 ont permis de dégager une épargne brute hors recettes exceptionnelles de 2 718 k€ (en augmentation de 2,5% par rapport au montant retraité de 2021). Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement) s'élève à 17,4%, soit un niveau très satisfaisant qui traduit la bonne santé financière de la commune.

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'ajoutent à l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement ainsi qu'aux recettes exceptionnelles pour constituer la capacité d'investissement de la collectivité par des ressources propres (autrement dit sans recourir à l'emprunt).

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	273 242 €	267 293 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 224 322 €	1 789 059 €
13	Subventions d'investissement	131 040 €	359 347 €
16	Emprunts	- €	- €
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 628 604 €	2 415 698 €

Evolution
2022/2021
-2%
46%
174%
48%

Ces ressources d'investissement sont généralement de deux ordres :

 Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la commune afin de financer des dépenses d'équipement. En 2022, la commune a encaissé 359 k€ de subventions d'investissement :

Projet	Financeur	Montant encaissé en 2022
Aide à la relance de la construction durable (construction de logements)	Etat	118 500 €
Rénovation thermique des bâtiments communaux	Région Auvergne- Rhône-Alpes	85 000 €
Espace naturel sensible du vallon de l'Yzeron	Métropole de Lyon	57 750 €
Amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire du Châter	Etat (DETR)	30 974 €
Amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire du Châter	Etat (DSIL)	12 140 €
Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux	Etat (DETR)	26 500 €
Aménagement et amélioration des groupes scolaires du Bourg et de Bel Air	Etat (DSIL)	12 140 €
Socle numérique dans les écoles	Etat	15 744 €

 Les dotations d'investissement versées par l'Etat et la Métropole. Il s'agit respectivement du FCTVA (213 k€) et d'une quote-part de la taxe d'aménagement reversée par la Métropole aux communes membres⁸ (54 k dont 4 k€ au titre du rattrapage des exercices 2018 à 2020 et 21 k€ au titre de l'exercice 2021).

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 2,5 M€ en 2022, en diminution de 5% par rapport à 2021.Ce sont les dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques...) mais aussi les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

	CHAPITRE	CA 2021	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	76 692 €	78 109 €
204	Subventions d'équipement versées	147 456 €	167 619 €
21	Immobilisations corporelles	1 422 642 €	1 260 435 €
	Opérations d'équipement	173 403 €	223 918 €
	sous-total Dépenses d'équipement	1 820 193 €	1 730 080 €
16	Emprunts	784 668 €	737 685 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 604 861 €	2 467 765 €

Evolution
2022/2021
2%
14%
-11%
29%
-5%
-6%
-5%

⁸ Par délibération du 12 novembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a mis en place un reversement aux communes membres du huitième du produit de la taxe d'aménagement perçu sur leur territoire pour sa part intercommunale.

Les dépenses d'équipement atteignent 1,7 M€ en 2022, en diminution de 5% par rapport à 2021. Ces dépenses se répartissent entre investissements courants (gros entretien et renouvellement du patrimoine communal) pour un montant de 1 M€ et grands projets (nouveau parc sportif, acquisitions foncières...) pour un montant de 0,7 M€.

	Programme annuel d'investissement (en k€)	2022
ts	Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments	120
e u	Remplacement équipements, matériels et véhicules	230
stisseme	Renouvellement du parc informatique	185
isse	Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine	201
esti	Amélioration et gros entretien des bâtiments	291
Investissements courants	Logement social	30
=	sous-total investissements courants	1 057
	Rénovation des gymnases du parc sportif	139
	Participation Aquavert - nouveau centre aquatique	77
	sous-total Equipements Sportifs	216
	Réaménagement crèche et groupe scolaire du Châter (fin opération)	1
ets	sous-total Equipements Familles	1
oje	Espaces publics, cadre de vie et cimetières	123
p	Vidéo-protection et fibre	3
Grands projets	Relocalisation des services techniques au Fort	270
ran	Acquisition foncière du parc des Hermières	9
Ū	Espace naturel sensible du vallon de l'Yzeron	43
	Extension du nouveau cimetière	2
	Projets participatifs	6
	sous-total Cadre de vie et Environnement	456
	sous-total grands projets	673
	TOTAL	1 730

Les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette atteignent 738 k€ en 2022, en diminution de 6% par rapport à 2021.

IV- LA VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

Comme vu précédemment, la commune a dégagée une épargne brute de 2 718 k€ en 2022.

épargne brute	e = a - (b+c+d)	2 718
dépenses exceptionnelles	d	5
intérêts de la dette	С	125
dépenses de gestion courantes	b	12 781
recettes de gestion courantes	a	15 630

La capacité de financement des investissements atteint 3 419 k€.

épargne brute	е	2 718
recettes exceptionnelles	f	75
recettes d'investissement	g	627
Capacité de financement de l'exercice	h = e + f + g	3 419
Les dépenses d'investissement ont été de 2 468 k€.		
Remboursement du capital de la dette	k	738
Dépenses d'équipement	I	1 730
Dépenses d'investissement de l'exercice	m = k + l	2 468
La capacité de financement étant supérieure aux dépun excédent de financement de 951 k€ en 2022.	enses d'investissement,	la commune a dégagée
La commune a financé ce besoin de financement sans de reulement	n = h - m s recours à l'emprunt, pa	-163 ar reprise sur son fonds
La commune a financé ce besoin de financement sans		1
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement	s recours à l'emprunt, pa	er reprise sur son fonds
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement.	s recours à l'emprunt, pa	er reprise sur son fonds
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt Fonds de roulement en début d'exercice	s recours à l'emprunt, pa	ar reprise sur son fonds
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt	n = h - m	er reprise sur son fonds 951
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt Fonds de roulement en début d'exercice Fonds de roulement en fin d'exercice	n = h - m o q = p + n + o	951 3 029
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt Fonds de roulement en début d'exercice Fonds de roulement en fin d'exercice	n = h - m o q = p + n + o	951 3 029
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt Fonds de roulement en début d'exercice Fonds de roulement en fin d'exercice L'encours de dette atteint donc 7 291 k€ au 31 décem	n = h - m o q = p + n + o	951 0 3 029 3 981
La commune a financé ce besoin de financement sans de roulement. Besoin (-) ou excédent (+) de financement Emprunt Fonds de roulement en début d'exercice Fonds de roulement en fin d'exercice L'encours de dette atteint donc 7 291 k€ au 31 décem Encours de dette au 31 décembre 2021	n = h - m o q = p + n + o	951 0 3 029 3 981